



“

Ensemble, contribuons au maintien de la qualité du réseau routier, en payant nos droits d'usage aux postes de péage

”

Mega Info

Hebdomadaire togolais

N° 245

d'analyse et de promotion de projets de développement

Lundi 13 janvier 2025

250 fCFA

La route au premier plan du développement



RENSEIGNEMENT



Le Togo travaille à asseoir un cadre juridique adéquat P.2

VŒUX DE NOUVEL AN À LA SAFER

Les exhortations du DG Outchantcha à plus d'ardeur au travail P.4



INSÉCURITÉ P.6

Le Bénin très endeuillé

SÉNATORIALES P.5

L'engouement est grand

OTR: les timbres physiques hors usage dès le 31 janvier 2025 P.3

RENSEIGNEMENT

Le Togo travaille à asseoir un cadre juridique adéquat

Les membres du gouvernement se sont réunis en conseil le vendredi 10 janvier 2025 sous la présidence du chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé. Il a été examiné un projet de loi et quatre décrets. Le conseil a également écouté une communication et un point de divers. Le projet de loi adopté est relatif au renseignement. Dans un contexte régional de menace sécuritaire persistantes, le renseignement un enjeu majeur de sécurité nationale. A ce titre, le gouvernement togolais travaille pour asseoir un cadre juridique pouvant permettre aux professionnels du service de renseignement d'exercer aisément, efficacement et sereinement leur mission. Ce service, selon le gouvernement, doit disposer d'un cadre juridique



Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République

adéquat garantissant une mise en œuvre coordonnée et efficace, respectueuse des lois et règlements, et protectrice des droits et libertés. La loi adoptée en conseil des ministres s'inscrit dans le cadre des réformes déjà réalisées pour renforcer l'appareil de renseignement, et pour prendre en compte les nouvelles



Membres du gouvernement

menaces transversales liées aux technologies de l'information et de la communication. Pour le conseil, le texte présente de nombreuses innovations, notamment l'instauration d'un délégué chargé de la

coordination de l'ensemble des services de renseignement, l'institution d'un contrôle interne

l'activité de renseignement, d'assurer une meilleure coordination et de renforcer la



Membres du gouvernement

administratif et d'un contrôle externe par le Parlement. Son adoption permettra à notre pays de moderniser l'organisation de

transparence de leurs actions, en veillant au respect des droits des citoyens.

Blandine M.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les bureaux des commissions outillés à fond

Le Togo entame une nouvelle ère avec la mise en place des institutions de la Vème République. L'Assemblée nationale, désormais au centre du système parlementaire, s'outille pour relever les défis imposés par les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Jeudi, les membres des bureaux des commissions permanentes ont bénéficié d'un renforcement de capacité.

Présidé par Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, président de l'Assemblée nationale, cet atelier visait à doter les députés des outils nécessaires pour s'adapter aux nouvelles méthodes de travail parlementaire. Les discussions ont notamment porté sur l'élaboration des textes de loi et le contrôle accru de l'action gouvernementale, deux missions essentielles dans le cadre du régime parlementaire instauré par la Constitution du 6 mai 2024. L'atelier, animé par le Secré-

taire général de l'Assemblée nationale, Efoe Kini, a permis de retracer l'évolution historique de l'institution parlementaire, de ses origines en tant que « Conseil des Notables » à l'actuelle Assemblée nationale. Les participants ont été initiés aux différentes étapes du processus législatif, depuis le dépôt d'un projet ou d'une proposition de loi jusqu'à sa promulgation par le Président du Conseil.

Un accent particulier a été mis sur le rapport de l'étude au fond d'un texte de loi. Ce document, désormais structuré autour de huit grands axes, intègre des analyses détaillées sur les enjeux du texte, sa conformité constitutionnelle, ses impacts, et des recommandations générales.

L'un des temps forts de cet atelier a été consacré aux moyens de contrôle de l'action gouvernementale, une activité qui, selon la nouvelle

Constitution, incombe exclusivement à l'Assemblée nationale. Les questions au gouvernement, qui consti-

le manque de ressources humaines pour soutenir le travail des commissions. Ils ont également appelé à un

térieur, deux documents fondamentaux pour encadrer leurs missions.

A la fin des travaux, Sevon-



A gauche, le président de l'assemblée nationale, Sevo Tépé Kodjo Adédzé

tuent un pilier central du régime parlementaire, ont été au cœur des échanges.

Le Directeur de Cabinet, Kisao Tchourou, a synthétisé les grandes lignes des présentations, offrant ainsi une meilleure compréhension des rôles et responsabilités des députés dans ce nouveau cadre institutionnel.

Au cours des débats, les députés ont soulevé plusieurs préoccupations, notamment

renforcement des capacités pour l'ensemble des parlementaires et du personnel administratif, ainsi qu'à la création d'une bibliothèque dédiée à la recherche législative.

Conscients de la complexité accrue du travail parlementaire, plusieurs élus ont exhorté leurs collègues à s'approprier pleinement la Constitution de la Vème République et le règlement in-

Tépé Kodjo Adédzé a salué l'engagement des députés et du personnel administratif, qui jouent un rôle crucial dans la réussite des réformes parlementaires.

« Votre disponibilité et votre sens du sacrifice en cette période d'intersession sont des atouts précieux pour notre institution », a-t-il déclaré.

La Rédaction

Intégralité du compte rendu du conseil des ministres du vendredi 10 janvier 2025

1. Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 10 janvier 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

2. Le Conseil des ministres a examiné un (01) projet de loi et quatre (04) décrets. Il a écouté une (01) communication et abordé un (01) point de divers.

I. Au titre du projet de loi,

3. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi relative au renseignement.

4. Dans le contexte régional de menaces sécuritaires persistantes, le renseignement représente un enjeu majeur de sécurité nationale. Il doit disposer d'un cadre juridique adéquat garantissant une mise en œuvre coordonnée et efficiente, respectueuse des lois et règlements, et protectrice des droits et libertés.

5. C'est l'objet du projet de loi adopté par le Conseil des ministres, qui s'inscrit dans le cadre des réformes déjà réalisées pour renforcer l'appareil de renseignement, et pour prendre en compte les nouvelles menaces transversales liées aux technologies de l'information et de la communication.

6. Ce texte présente de nombreuses innovations, notamment l'instauration d'un délégué chargé de la coordination de l'ensemble des services de renseignement, l'institution d'un contrôle interne administratif et d'un contrôle externe par le Parlement.

7. Son adoption permettra à notre pays de moderniser l'organisation de l'activité de renseignement, d'en assurer une meilleure coordination et de renforcer la transparence de leurs actions, en veillant au respect des droits des citoyens.

II. Au titre des décrets,

8. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le décret portant création d'un conseil national de défense et de sécurité (CNDS)

9. La mission de ce Conseil est de planifier la gestion des crises majeures en

matière de sécurité, d'évaluer les risques de sécurité intérieure, et d'organiser la réponse à toute situation pouvant porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation.

10. Le Conseil des ministres a ensuite examiné et adopté un décret relatif à la protection du secret de la défense nationale

11. Dans un contexte mondial caractérisé par la circulation rapide de l'information, la protection du secret de la défense nationale devient un impératif.

12. Le présent décret prévoit la définition des informations, supports, procédés, systèmes d'information, installations et lieux présentant un caractère de secret de la défense nationale. Il organise la protection des informations sensibles et définit les modalités et procédures de leur communication, afin de préserver la sécurité de l'État.

13. Il crée également une commission du secret de la défense nationale dont la mission inclut la proposition, la diffusion, l'application et le contrôle de la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection du secret de la défense nationale.

14. L'adoption de ce texte permettra d'assurer une protection des intérêts fondamentaux de la Nation à travers l'organisation du secret de la défense nationale.

15. Le Conseil des ministres a également examiné et adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique du Togo (CEAT).

16. Membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis 2012, le Togo a résolument opté pour une exploitation sûre, pacifique et innovante des technologies nucléaires civiles et de leurs multiples applications, notamment dans les domaines de l'énergie, de la santé, de l'agriculture ou de la lutte contre les changements climatiques.

17. Après la loi du 10 juin 2020 sur le nucléaire et la création de l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires (ANSSN), il est donc mis en

place le Commissariat à l'énergie atomique, institution stratégique pour coordonner les efforts, renforcer les capacités techniques et maximiser les retombées durables des sciences et technologies nucléaires dans divers secteurs.

18. La création du Commissariat à l'énergie atomique permettra à notre pays d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formation, de recherche et d'application concernant le développement des technologies nucléaires, dans un cadre stratégique, technique et opérationnel spécifique à ce domaine hautement scientifique.

19. Enfin, le Conseil des ministres a examiné en deuxième lecture et adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité togolaise des frontières (ATF).

20. Cette structure vise à mutualiser les dispositifs existants, notamment la commission de gestion des frontières maritimes et la commission de gestion des frontières terrestres, pour en optimiser la gestion.

21. La création de l'Autorité togolaise des frontières permet d'imprimer une approche globale et interactive aux réflexions et stratégies sur la juridiction territoriale, maritime et aérienne du Togo, en évitant des chevauchements éventuels et en améliorant l'organisation, le stockage et la diffusion des informations relatives aux frontières nationales.

III. Au titre des communications,

22. Le Conseil des ministres a écouté une communication du ministre de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural, relative au programme de modernisation de l'agriculture au Togo (PRoMAT).

23. La transformation structurelle de l'agriculture togolaise vise à en faire un secteur productif, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique pour les agriculteurs et de croissance pour le pays.

24. Ainsi, en capitalisant sur les résultats de programmes d'investissement agricole mis en œuvre il y a quelques années, le nouveau programme dénommé programme de

modernisation de l'agriculture au Togo est élaboré pour accroître les performances et pour relever les défis nouveaux du secteur, notamment la prise en compte des changements climatiques et le besoin de compétitivité des produits locaux.

25. Le programme de modernisation de l'agriculture au Togo est articulé autour de quatre (04) axes incluant le soutien à la production agricole et à la résilience des systèmes de production, la valorisation des produits agricoles et l'accès aux marchés, l'accès au financement et la promotion des initiatives privées et le renforcement de la gouvernance du secteur.

26. Le chef de l'État a instruit le gouvernement de veiller à maintenir le dialogue direct avec les producteurs agricoles pour une compréhension partagée des objectifs, et de privilégier une approche multisectorielle visant des résultats mesurables et un impact concret. IV. En divers,

27. Le ministre de l'environnement et des ressources forestières a rendu compte au Conseil des ministres du bilan de la campagne nationale de reboisement 2024.

28. Dans le cadre de l'ambition nationale d'étendre la couverture forestière à 25% du territoire et de planter un milliard d'arbres à l'horizon 2030, la campagne de reboisement de l'année qui s'achève a permis de couvrir une superficie de 11.544 hectares avec 9.142.273 plants mis en terre.

29. La sensibilisation des parties prenantes à cette cause se poursuit pour accroître ces résultats, et des actions incitatives sont mises en œuvre à l'instar des prix décernés aux meilleurs reboiseurs dans chaque région.

30. Le Président de la République a instruit le gouvernement de rendre disponible la cartographie des espaces reboisés, pour une bonne information des parties prenantes au processus et des populations en général.

Fait à Lomé, le 10 janvier 2025
Le Conseil des ministres

OTR : les timbres physiques hors usage dès le 31 janvier 2025

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a annoncé la fin de l'utilisation des timbres physiques à compter du 31 janvier 2025. Cette décision entre dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de simplification des démarches administratives. Elle marque une étape clé dans le processus de dématérialisation engagé par l'institution.

Désormais, tous les contribuables devront utiliser les timbres fiscaux électroniques, communément

appelés e-timbres, pour leurs formalités administratives. Ces e-timbres peuvent être achetés en ligne via la plateforme officielle <https://etimbre.otr.tg> ou directement aux caisses de recouvrement du Commissariat des Impôts.

Ce changement, selon le Commissaire Général de l'OTR, vise à renforcer l'efficacité des services administratifs tout en améliorant l'expérience des contribuables. La digitalisation permettra une meilleure traçabilité des transactions, réduisant ainsi les risques de fraude et d'utilisation abusive



Philippe Kokou Tchodié, commissaire général de l'OTR

des timbres physiques. Dans une note officielle, le Commissaire Général a tenu à remercier les contribuables et

les partenaires de l'OTR pour leur coopération dans cette transition. Il a également exhorté ces derniers à adopter rapidement l'usage des e-timbres afin d'assurer une transition fluide et conforme aux nouvelles exigences.

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique globale de digitalisation des services publics au Togo, une priorité inscrite dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025. En remplaçant les timbres physiques par une solution numérique, l'OTR renforce son rôle d'acteur majeur dans la modernisation de l'administration togolaise.

La Rédaction

VŒUX DE NOUVEL AN À LA SAFER

Les exhortations du DG Outchantcha à plus d'ardeur au travail

Le personnel de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) a respecté la tradition de présentation de vœux à son directeur général à l'orée de l'année nouvelle 2025. La cérémonie

Outchantcha Awima Atoute. Par la voix de leur porte parole, Mme Sama Kondokissem Hodalo, responsable administratif et des ressources humaines, le personnel a énuméré les projets réalisés au cours de l'année

forme provisoire pour permettre la poursuite des travaux sur la RN2 puis la construction du nouveau poste de péage ; le déroulement de la formation au bénéfice du personnel de la direction ; le renforcement



Phase de présentation de vœux au directeur général

s'est déroulée ce vendredi 10 janvier 2025 à la direction de ladite société à Lomé. Le personnel réuni pour souhaiter une heureuse année au premier responsable de la SAFER était composé de conseillers, des chefs de services, des chefs de section et de cellules, des responsables des postes de péage et pesage ainsi que

2024 sous la houlette du directeur général. Il s'agit de l'aménagement et l'assainissement au sein des postes de péage et pesage ; du lancement du projet de construction des logements à coût abordable pour le personnel et les riverains aux postes ; la réhabilitation de la base vie de l'entreprise Chaabane pour loger le per-

des postes de péage d'Aképe, de Davié, de Kpomé et d'Atétou en énergie photovoltaïque etc.

« Toutes ses réalisations ont été possibles grâce à votre dynamisme, votre disponibilité, votre écoute et votre proximité avec tous les collaborateurs, car, chaque jour, vous êtes toujours sou-



Photo de famille

des partenaires de proximité. La circonstance a permis au laborieux travailleur de cette structure de rendre grâce à Dieu pour la vie des Togolais en général et celle des plus hautes autorités en particulier. La cérémonie dédiée à la présentation de vœux a été également une opportunité pour le personnel de saluer le leadership du directeur général, Sylvain

sonnel du poste de péage de Djabignon ; l'ouverture du poste de péage d'Akato Viépe ; l'amélioration, l'agrandissement et le renforcement du poste de pesage de Tsévié ; la mise en service de la nouvelle plateforme de Djérouyé et le lancement de la réhabilitation de l'ancienne plateforme ; la délocalisation du poste de Vodougbe sur une plate-

Plus qu'une simple occasion

Plus qu'une simple occasion



Des cadres de la SAFER

de présentation de vœux, ce fut une solennité de partage et de conseils. En souhaitant à son tour une très belle année à ses collaborateurs, le directeur général de la SAFER a saisi aussi l'opportunité pour prodiguer d'utiles conseils. Il a exprimé sa gratitude au chef de l'Etat dont

nistères de tutelle pour leur accompagnement sans relâche dans l'atteinte des objectifs.

Au personnel dans son ensemble, le DG Outchantcha



Prière de circonstance dite par Mme Todoé Chimène Akpénamawu, chargée de communication

la vision a permis la mise en place d'un fonds d'entretien routier au Togo comme cela l'est dans d'autres pays pour la sauvegarde du réseau routier sans lequel aucune activité n'est possible. M. Outchantcha a également salué le travail abattu par les conseils d'administration qui se sont succédé depuis l'existence de la SAFER, sans oublier les différents mi-

a rappelé les valeurs cardinales à prendre en compte au quotidien pour demeurer de grands serviteurs de la nation. Il parlera de l'amour mutuel, de la tolérance et de la volonté à bien faire le travail qui revient à chacun.

« Evitez la haine et créez en vous un créneau d'épanouissement. Soignez-vous dans l'amour du prochain. Quel que soit votre âge, essayez de trouver cette clé pour votre épanouissement. Je vous invite également à aimer la SAFER et à exécuter correctement les tâches qui vous sont confiées », a rappelé le DG Outchantcha. Pour rappel, la SAFER est un établissement public doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, créé par décret présidentiel n° 2012 - 013/PR du 26 mars 2012. Elle a pour mission principale la mobilisation des ressources financières pour assurer le financement des travaux liés à l'entretien de l'ensemble du réseau routier national.

Uriel EGNANG

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Echange de vœux entre

Le prof Tchoungou DARRE, ministre de la santé et de l'hygiène publique et les chefs de services ont échangé des vœux ce lundi

et les projets d'établissement pour les formations sanitaires. Monsieur le secrétaire général a également invité les chefs de



06 janvier 2025 dans la salle qui abrite habituellement les réunions de staff. Dr Kokou Marin WOTOBE, secrétaire général dudit ministère a, au nom de tous, pris la parole pour les vœux.

Dr Kokou WOTOBE a, après avoir énuméré les vœux habituels, a souhaité la santé, la paix profonde et la prospérité ; salué les initiatives telles que le code vestimentaire, la lutte contre les cliniques sauvages

services à œuvrer pour la réussite de ces initiatives. Il a aussi insisté sur la nécessité pour eux d'encadrer, de coacher et d'accompagner les agents de santé au bénéfice de nos communautés.

En recevant ces vœux, le prof Tchoungou DARRE a demandé aux acteurs de redoubler d'ardeur dans leurs prestations quotidiennes pour impacter significativement la santé des



populations.

Il a également exhorté tous les responsables de services à

rité. L'autorité ministérielle a appelé les différents acteurs à plus d'engagement et de disponibilités dans la gestion de

hiérarchie. Il a pour terminer, imploré la grâce divine sur tous ainsi que leur famille tout en leurs souhaitant de vivre une



œuvrer davantage pour la réalisation des objectifs assignés au département en considérant avant tout le principe de célé-

rité. L'autorité ministérielle a appelé les différents acteurs à plus d'engagement et de disponibilités dans la gestion de leurs portefeuilles respectifs. Il a insisté sur le principe du respect mutuel, la culture du vivre ensemble et du respect de la

année pleine de santé de bonheur et de paix divine. Service de Communication du MSHP

Sénatoriales : L'engouement est grand

La liste provisoire des candidats en compétition pour les élections sénatoriales au Togo est connue. Elle a été publiée vendredi par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Il s'agit-là d'un nouveau pas franchi dans le processus d'installation du Sénat, une étape clé dans la mise en place des institutions de la Ve République togolaise. Les élections sénatoriales sont prévues le 15 février prochain. Pas moins de 13 partis politiques se disputeront les 41 sièges à pourvoir : UNIR, CAR, ADDI, CPP, MCD, NET, PDR, UFC, FPP, MPDD, CLE, BATIR et Togo Autrement. À ces formations s'ajoutent 12 listes indépendantes aux noms évocateurs tels que « Dame-Nature », « Les 2 bisons », « Enfin le Sourire » ou encore « Les Écologistes ». Initialement programmées pour le 2 février, ces premières élections sénatoriales au Togo ont été reportées au 15 février par



Col. Awaté Hodabalo

décret présidentiel, afin de permettre une meilleure préparation des acteurs politiques. La campagne électorale, qui s'annonce à peine, s'ouvrira officiellement le 30 janvier 2025 à minuit pour se clore le 13 février à 23h 59.

Si plusieurs partis d'opposition ont choisi de participer à ces élections, des formations majeures de la scène politique, comme l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre, les Forces Démocratiques pour la Répu-

blique (FDR) de Me Dodji Apévon, ou encore la Dynamique pour la majorité du peuple (DMP) un regroupement coordonné par Brigitte Adjamagbo-Johnson, ont opté pour le boycott. Ces formations politiques dénoncent un processus qu'elles jugent biaisé et contestent la réforme constitutionnelle de mai 2024 ayant instauré la Ve République.

Le choix de l'ANC, des FDR et de la DMP de rester en marge reflète les fractures profondes au sein de l'opposition togolaise, partagée entre participation à des institutions jugées verrouillées et rejet total d'un système politique dominé par le parti au pouvoir, UNIR.

La mise en place du Sénat s'inscrit dans le cadre de la réforme institutionnelle promulguée en mai 2024. Selon la nouvelle Constitution, le Sénat jouera un rôle central dans l'élaboration législative, examinant en première instance les projets de loi avant leur transmission à l'Assemblée nationale.

Cette évolution institutionnelle

consacre également la transition vers un régime parlementaire. Une fois le Sénat installé, les deux chambres du Parlement devront procéder à l'élection d'un président de la République au rôle symbolique, tandis que l'essentiel du pouvoir exécutif sera concentré entre les mains du président du Conseil, issu du parti majoritaire à l'Assemblée nationale.

En l'état actuel des forces politiques, cette fonction devrait revenir à Faure Gnassingbé, dont le parti UNIR contrôle 108 des 113 sièges de députés, à la suite des élections législatives d'avril dernier.

Les 41 sénateurs issus de ces élections représenteront les 39 préfectures du Togo, avec une double représentation pour les préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé, où se concentrent des enjeux politiques et démographiques majeurs. À ces élus s'ajouteront 20 sénateurs nommés directement par le président de la République, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution.

La Rédaction

Insécurité : le Bénin très endeuillé

Les attaques dans le nord du Bénin ont augmenté ces dernières années et sont attribuées par les autorités à des

attaques attribuées aux djihadistes. Le Bénin a de nouveau subi une attaque contre ses forces armées ; 28 militaires

(AFP) une source militaire haut placée qui a requis l'anonymat. « L'attaque a eu lieu au niveau du triple point », le nom donné



combattants djihadistes de l'organisation Etat islamique (EI) et d'Al-Qaïda venus des pays voisins, où ils sont actifs. Le pays du président Talon est de plus en plus confronté à des

ont été tués, mercredi 8 janvier, dans le Nord. « Vingt-huit éléments des forces de défense et de sécurité ont été tués », a déclaré jeudi à l'Agence France-Presse

à la zone frontalière entre le Bénin, le Niger et le Burkina Faso, a précisé cette même source.

Les attaques dans le nord du Bénin ont augmenté ces der-

nières années et sont attribuées par les autorités à des combattants djihadistes de l'organisation Etat islamique (EI) et d'Al-Qaïda venus des pays voisins, où ils sont actifs. La région frontalière avec le Burkina Faso reste l'épicentre de ces attaques. « Nous poursuivons le ratissage. Pour le moment, quarante assaillants ont été neutralisés », a ajouté la source militaire de l'AFP.

En décembre, trois soldats béninois ont été tués et quatre autres blessés dans une attaque dans le nord-est du Bénin. En juin, sept soldats béninois avaient été tués dans une attaque dans le parc national de Pendjari situé à la frontière du Burkina Faso.

Les autorités béninoises, qui communiquent peu sur ces attaques, faisaient état en avril 2023 d'une vingtaine d'incurSIONS transfrontalières depuis 2021. Selon une source diplomatique de l'AFP, 121 militaires béninois ont été tués entre 2021 et décembre 2024.

En janvier 2022, le Bénin a déployé près de 3 000 soldats pour sécuriser ses frontières dans le cadre de l'opération «

Mirador ». Les autorités béninoises ont également recruté 5 000 soldats supplémentaires pour renforcer la sécurité dans le Nord.

Le 27 novembre, l'ambassade des Etats-Unis a fait don de 12 véhicules blindés de transport de troupes, de 280 plaques balistiques et de 35 radios tactiques à l'armée béninoise. La valeur de ces équipements est estimée à 6,6 millions de dollars (6,4 millions d'euros), selon Brian Shukan, ambassadeur des Etats-Unis.

Cet appui américain constitue « un soutien précieux aux forces armées dans leurs missions de défense », avait déclaré le ministre de la défense béninois, Fortunet Alain Nouatin, lors de la remise de ces équipements. Fin avril, l'Union européenne a annoncé débloquent 47 millions d'euros, notamment par le biais d'achat de matériel et d'équipements, pour soutenir le Bénin dans sa lutte antiterroriste. Le Ghana et le Togo, pays voisins du Bénin, subissent également depuis quelques années des attaques djihadistes.

La Rédaction

CONSEILS RÉGIONAUX

L'installation prévue pour le 15 janvier

Le Togo s'apprête à franchir une nouvelle étape dans son processus de décentralisation. Le 15 janvier prochain, les conseils régionaux seront installés. Une cérémonie qui permettra aux 179 conseillers régionaux élus en avril 2024 d'entamer officiellement leur mandat.

L'installation des conseils régionaux marque une avancée significative vers une gouvernance locale plus efficace. Ces organes auront pour mission de piloter le développement économique, social et culturel des régions, tout en assurant une meilleure gestion des ressources locales. Grâce à leur autonomie, ils seront mieux à même d'identifier et de répondre aux besoins spécifiques des populations locales, consolidant ainsi le développement à la base.

Depuis les élections municipales de 2019, le Togo a progressivement transféré des compétences aux 117 collectivités locales. La mise en place des conseils régionaux complète ce processus, offrant une nouvelle dimension à la gouvernance décentralisée.

Ce début de mandat intervient dans un contexte politique chargé. Les élections sénatoriales, prévues pour février prochain, se dérouleront au scrutin indirect. Les sénateurs seront en partie élus par les conseillers municipaux et régionaux, renforçant ainsi le rôle des collectivités locales dans le processus démocratique.

Cette configuration illustre la volonté du gouvernement togolais de bâtir des institutions inclusives et représentatives, tout en impliquant davantage les acteurs locaux dans les grandes décisions nationales. Au-delà de leur rôle institutionnel, les conseils régionaux devront relever des défis cruciaux. Ces organes auront la responsabilité de dynamiser les économies locales, d'améliorer les infrastructures et de promouvoir des initiatives sociales et culturelles adaptées aux réalités de chaque région. Ce mandat s'ouvre également à un moment stratégique, alors que le premier mandat des conseillers municipaux touche à sa fin, ouvrant la voie à de nouvelles élections municipales dans un avenir proche.

La Rédaction

ENSEMBLE, CONSTRUISONS NOS ROUTES		
TARIFS DE PEAGE		
VEHICULES	CATÉGORIES	TARIFS
	2 roues	50F
	Tricycle	100F
	Vehicule léger	500F
	Minibus de 9 à 15 places	500F
	Autocar / Bus	1500F
	Poids lourd à 2 essieux	2500F
	Poids lourd à 3 essieux	3000F
	Poids lourd à 4 et 5 essieux	3000F
	Poids lourd à 6 et 7 essieux	3500F
	Poids lourd à 8 et plus	5000F

AGENCE TOGOLAISE DE PRESSE

50 ans au service des populations

L'Agence Togolaise de Presse (ATOP) est dans la fièvre de son jubilé d'or. Vendredi, les activités devant marquer les 50 ans de cet organe public d'informations ont été officiellement lancées à Aného à 45km au sud de Lomé. La célébration court jusqu'au 05 mars prochain et offre l'opportunité au média de faire le bilan de deux générations et de se projeter. Pour ses 50 ans, ATOP organise une table ronde avec le personnel et les partenaires sur le thème du jubilé, forme ses agenciers et tient une soirée de gala pour des distinctions honorifiques à l'intention des agents

admis à la retraite et les agents méritants en fonction.

Le média prévoit dans le même temps de réaliser un film documentaire sur ses 50 ans, sensibiliser les étudiants des écoles de journalisme sur la mission de l'Agence, organiser une journée portes ouvertes et publier les résultats de l'enquête d'opinion sur ses services entre autres.

Ces activités s'échelonnent sur 3 mois. Elles prennent précisément fin le 05 mars prochain, jour de l'anniversaire proprement dit. Elles sont placées sous le thème « L'ATOP dans le paysage médiatique togolais, hier,

aujourd'hui et demain».

Selon le directeur général de l'Agence, ce thème s'explique par l'engagement des agenciers de se projeter à travers l'élaboration d'une vision pragmatique à la hauteur des ambitions du gouvernement togolais.

« Nous voulons marquer une petite pause pour jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, tirer des leçons du passé et se projeter résolument vers l'avenir d'une façon sereine tout en scrutant les nombreux défis que nous avons encore à relever », a indiqué Eyebiyi Adéyémi.

La cérémonie de lancement a été présidée par Franck Missite. Le directeur de cabinet du ministre de la Communication, des Médias et de la Culture a martelé

sur la nécessité de continuer à investir dans les nouvelles technologies, de renforcer les capacités du personnel et d'explorer de nouvelles approches pour répondre aux exigences de l'époque tout en restant fidèles aux valeurs fondamentales du journalisme.

ATOP est une agence de service public national. Elle a été créée par décret présidentiel N°75-30 du 5 mars 1975 en remplacement des Centres d'information implantés dans les préfectures jadis dénommées circonscriptions administratives.

Elle a son siège à Lomé, la capitale togolaise où toutes les informations collectées sont centralisées, traitées et publiées. En tant qu'organe de service pu-

blic, elle est placée sous tutelle du ministère de la Communication et des médias.

Au total 45(quarante-cinq) correspondants, sont répartis à travers tout le pays pour collecter les informations locales et nationales. L'agence a noué des partenariats avec des agences internationales et fédérations sous régionales. Il s'agit notamment de l'Agence Chine Nouvelle (XINHUA), la Fédération atlantique des agences de presse africaines (FAAPA) et l'Union des Agences de presse de l'OCI. Son partenariat avec l'Agence France Presse (AFP) est rompu depuis un certain moment.

La Rédaction

Pharmacies de garde dans le grand Lomé du 06 au 13 janvier 2025

Pharmacie ABRAHAM
Agoè-Logopé Kossigan
+22822501000 / 92259983

Pharmacie AGOË-NYIVÉ
À côté de l'Eglise Catholique
d'Agoè-Nyivé
+22822258338 / 91610262

Pharmacie ALTA
Route mission Tové, face à CCL,
Agoè Anonkui
+22870084646 / 22259447

Pharmacie AMESSIAME-BE
Marché de Bè
+22822214974 / 96329760

Pharmacie APOTHEKA
Face siège Fédération Togolaise
de Football, route de Kégué
+22822615757 / 70443333

Pharmacie APOU ANTOINE
Non loin du Lycée Assiyéyé, En
face de la station Total Agoè
+22822191215

Pharmacie ARC-EN-CIEL
Agoè-Télessou, à 50m du Carre-
four Margot
+22870425000 / 90380810

Pharmacie AVE MARIA
Face ENSF (Ecole Nationale
des Sages Femmes), près du
CHU Tokoin
+22822223301

Pharmacie AZUR

Apédokoé-Gbomamé, route
d'Atigagomé Carrefour Obéna.
Près de l'église Pentecôte
+22890494456 / 98898009

Pharmacie BAGUIDA
Face CMS de Baguida
+22822354777 / 70424777

Pharmacie BAH
Face EPP Hedzranawé
+22822260320 / 90557959

Pharmacie BONTE
Route de SEGBE, WonyoméA-
didogomé en face de la station
Sanol
+22822362850

Pharmacie CITRUS
AttiégouYayrakomé sur le grand
contournement
+22896800903 / 70445924

Pharmacie DE LA CONFIANCE
Face GTA
+22822424381 / 91013338

Pharmacie DE LA LIBERATION
Avenue Libération prolongée
+22822222525 / 96806935

Pharmacie DE LA VICTOIRE
Avédji Wéssomé, voie douane
Adidogomé-carrefour Limousine
(Après les rails)
+22870457492 / 99801409

Pharmacie DE L'ESPERANCE
Av F.J. STRAUSS, Face Ecole

Française Nyékonakpoé (Rue
Adjololo)
+22822210128

Pharmacie DES ETOILES
10 Av. Nouvelle Marche
+22822218847 / 96270505

Pharmacie DES ORCHIDEES
À côté de l'hôtel LEO 2000,
AgoèTélessou
+22890010374 / 22513040

Pharmacie DIVINA GRACIA
Quartier Agoè-Fiovi, Rond point
Cool Catch (ancien carrefour Ba-
fana-Bafana)
+22893839100 / 96801021

Pharmacie DU PORT
Face HotelSarakawa
+22822276188 / 70415433

Pharmacie ELI-BERACA
Route d'Adidogomé, Immeuble
SIKOVIC face bureau de Poste
+22899911342

Pharmacie EVA
Sanguéra, klikamé, non loin de
la station T-OIL
+22892163232

Pharmacie FIDELIA
Bè-Kpota, Route d'Attiégou, près
de l'Hôtel LE REFERENTIEL
+22822719595 / 96800918

Pharmacie GRATITUDE
Grand contournement, non loin
du carrefour avinato, à 100m de

la clinique OASIS
+22892189485

Pharmacie GROUPE C
AGBALEPEDOGAN face Cli-
nique la Victoire non loin de 'EPP
Groupe C
+22892334976 / 99982087

Pharmacie ISIS
Avenue Jean Paul II près des rail
NUKAFU Gapkpoto
+22870448387

Pharmacie JAHNAP
À côté de l'EPP Gakli, Djidjolé-
Gakli, immeuble Favo
+22822512286 / 96800929

Pharmacie JEANNE d »ARC
Pres de Marox-Renault-Star
+22822220801 / 90864051

Pharmacie LA FLAMME
D'AMOUR
Sise à Agodékè, route d'Aného
+22870457014

Pharmacie LA FRATERNITE
Hedzranawé près de la Clinique
St Joseph
+22822268155 / 96800919

Pharmacie LA MAIN DE DIEU
Non loin du marché Agoè As-
siyéyé – 13 BP 523 Lomé – Togo
+22893402121

Pharmacie LA NOUVELLE TU-
LIPE
Route de Mission Tové ; Près de
la station CAP Agoè-Légbassito
+22899470070

Pharmacie LA REFERENCE
Route de Kpalimé, Adidogo-
méAssiyéyé, à côté du bar Ma-
diba
+22896800996 / 70499647

Pharmacie MAWULE
Bè-Kpota (Anc. Pharmacie du
Rond Point Gakpoto)
+22870459186

Pharmacie SAINTE MARIE
Avenue de la Libération, Li-

musco, Tokoin RAMCO
+22822218558 / 92859794

Pharmacie SAINT KISITO
Bd. De la Kara près du Bar TAM-
TAM
+22822219963 / 96800964

Pharmacie SAINT PHILIPPE
Sanguéra ; Route Lomé Kpalimé
près de la Station service
OANDO
+22890673324 / 99998004

Pharmacie SAINT PIO
Klobatémé, non loin du CMS
Klobatémé, à côté du complexe
scolaire Bon samaritain
+22893404040

Pharmacie SALA HOUBEIDA
Kélégougan, non loin du rond
point O'QUEENS
+22891911535

Pharmacie SARAH
Près du centre de santé d'Adak-
pamé
+22822270925 / 70426902

Pharmacie SHALOM
Agoè-Cacaveli, non loin de BKS.
Sur la route Agoè-Adidogomé
+22822518760 / 70499651

Pharmacie SOLIDARITE
Rue Avédjivakpossito – Près de
la Station Total Totsi
+22822503707 / 96800976

Pharmacie YEM-BLA
258, Avenue Akél face à la Rési-
dence
+22890889872 / 22267651

Pharmacie ZONGO
Sise à Togblekopé carrefour Her-
mann entre Orabank et la station
SanolTogblekopé
+22870499655 / 99992239

Pharmacie ZOSSIME
Zossimé, sur la route de San-
guéra près du marché de Zos-
simé
+22870462664 / 99998075

Mega Info
Hebdomadaire togolais d'analyse et de promotion de projet de développement

Récépissé N° 05 65 / 02 / 11 / 17 / HAAC
Siège: Kégué: à 300 m côté Nord du Stade
Tél: 90 83 08 78 - 99 92 89 44
e-mail: infomega385@gmail.com / 22 B.P 249 Lomé-Togo

Directeur de Publication:
EGNANG K. Uriel

Rédaction:
Uriel Egnang
Blandine Modoukpè

Tirage: 500 exemplaires

Mise en page:
Benjamin K. Tchabi
(90 36 97 96)

Imprimerie: Light print

Message



Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)